

2017_CT2_492

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Attribution de subventions nominatives dans le cadre de l'accession à coût maîtrisé

Le 29 novembre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 novembre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – ARDHUIN Philippe – AUGEY Dominique – BALDO Edouard - BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre - BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DEVESA Brigitte - FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LEGIER Michel - LHEN Héléne – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise - TRAINAR Nadia

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BACHI Abbassia donne pouvoir à TERME Françoise – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUDON Jacques – BONTHOUX Odile donne pouvoir à AUGEY Dominique – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – CORNO Jean-François donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DELAVET Christian donne pouvoir à FREGEAC Olivier – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique - MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MERGER Reine donne pouvoir à DEVESA Brigitte – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à TAULAN Francis – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à SUSINI Jules

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – DI CARO Sylvaine – GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc - PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie - ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – YDE Marcel

Secrétaire de séance : TRAINAR Nadia

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_492-AI Date de télétransmission : 08/12/2017

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Habitat et politique de la ville

Habitat

■ Séance du 29 novembre 2017

04_1_01

■ Attribution de subventions nominatives dans le cadre de l'accession à coût maîtrisé

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le soutien à l'accession à coût maîtrisé à la propriété est un des enjeux forts sur le Territoire du Pays d'Aix.

C'est pourquoi, depuis 2009, un dispositif destiné aux primo accédants (sous conditions de ressources) pour l'acquisition d'un logement dans le neuf ou dans l'ancien a été mis en place sur le Pays d'Aix.

Ce dispositif se décline en deux types d'aides :

- **Un prêt « bonifié » à hauteur de 25 000€ sur 12 ans**

Aide plafonnée à 4 000 € versée à tout organisme bancaire qui a la charge de la valoriser sous la forme d'un prêt bonifié. Cette aide permet le financement, en amont, des intérêts à percevoir par l'organisme bancaire. Le montant de ces intérêts est calculé sur la base du taux de swap amortissable « FGAS » (Fonds de Garantie de l'Accession Sociale). Publié chaque trimestre, il permet le calcul de la subvention à verser et constitue un « taux de référence ».

Aujourd'hui, le prêt bonifié est mis en œuvre par le Crédit Foncier, partenaire bancaire du Pays d'Aix.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_492-AI
Date de télétransmission :
08/12/2017

- **Une aide directe à la personne**

Portée par le notaire de l'opération (l'aide doit être mentionnée dans l'acte notarié qui précisera qu'elle sera restituée en cas de vente du logement sans motif légitime dans les 5 ans ayant suivi son achat), le montant de cette aide s'élève aujourd'hui à **2 500€** au lieu de 4 000 € proposé initialement (délibération n°2017_CT2_197 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 11 mai 2017 relative à l'ajustement des modalités d'intervention du dispositif d'aide à l'accession à la propriété).

Ces deux types d'aides, non cumulables entre elles, sont attribuées aux primo-accédants répondant aux critères d'éligibilité définis par le Pays d'Aix.

Les bénéficiaires doivent notamment :

- Ne pas être propriétaire de leur résidence principale depuis plus de deux ans ;
- Acheter un bien au titre de leur résidence principale sur l'une des 36 communes du Pays d'Aix ;
- Respecter les plafonds de ressources du Prêt Accession Sociale (PAS) en vigueur (revenus fiscaux de référence de l'année n-2) ;
- Être bénéficiaire du Prêt à Taux Zéro (PTZ) ;
- Être issus en priorité du parc locatif social (public ou privé conventionné social).

En application de ce qui précède, et après examen des dossiers, il est proposé d'attribuer :

- 17 aides directes à la personne, soit un montant de 42 500 euros ;
- 9 prêts bonifiés au Crédit Foncier, soit un montant maximum de 36 000 euros.

Toutes les aides proposées à l'approbation du Conseil de Territoire sont décrites dans les tableaux annexés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article L.312-2-1 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2015_A252 du Conseil communautaire de la CPA du 12 novembre 2015 relative au dispositif d'aide à l'accession à la propriété ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°2017_CT2_197 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 11 mai 2017 relative à l'ajustement des modalités d'intervention du dispositif d'aide à l'accession à la propriété ;
- L'avis de la Commission de Territoire Habitat et Politique de la Ville du 16 novembre 2017.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_492-AI Date de télétransmission : 08/12/2017

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'accession à coût maîtrisé est une des priorités du Territoire en matière de politique locale de l'Habitat.

Article 1 :

Est approuvé, dans le cadre des aides directes à la personne, le versement de subventions d'un montant total de 42 500 euros aux 17 primo accédants mentionnés dans le tableau ci-annexé par le biais de leurs notaires.

Article 2 :

Est approuvé, dans le cadre de la convention de partenariat avec le Crédit Foncier, le versement d'une subvention globale maximale de 36 000 euros pour la mise en œuvre de 9 prêts bonifiés correspondant au projet d'acquisition des accédants cités dans le tableau ci-annexé.

Article 3 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisée à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix sur la ligne 3347 (553-20422).

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_492-AI Date de télétransmission : 08/12/2017

DISPOSITIF D'AIDE A L' ACCESSION
Aides proposées au Conseil de Territoire du Pays d'Aix
du 29 novembre 2017

AIDES DIRECTES : 17 dossiers

Nom Demandeur	Adresse du bien	Commune du bien	Logement	Etiquette	Type	Typologie	Notaire
Mme GROSSE - Mme GROSSE	Les Jardins de Galice 165 chemin de la Souque	Aix en Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T3	Maître ZEENDER
M COTE BALADOU - Mme REVERSAC	Résidence la Citadelle Bat B ZAC de la Duranne	Aix en Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T4	Maître COURANT
Mme MORANT -	Résidence Les Jardins de Galice 165 chemin de la Souque Route de Galice	Aix en Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T2	Maître LAMETA
M BLANC -	Le mas Estella 1420 petite route des Milles	Aix en Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T2	Maître COURANT
M FAIVRE Mme LYONNAIS	Résidence la Rose des Vents - La Duranne	Aix en Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T3	Maître COURANT
Mme MILAN	Résidence Les Jardins de Galice 165 chemin de la Souque Route de Galice	Aix en Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T2	Maître LAMETA
Mme CLEMENT	Résidence le Yumi Chemin de la Guiramande	Aix en Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T3	Maître COURANT
Mme STOLPE M PIZA	3060 avenue Fortune Ferrini	Aix en Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T3	Maître COURANT
Mme BUCO - M BUCO	2 route des Muriers	Bouc Bel Air	Neuf	RT 2012	Appartement	T4	Maître CAPRA
Mme NICOLAS -	Route de Belcodène	Fuveau	Ancien	F	Maison	T3	Maître JAUME
Mme LAVALLEY	3 place Gros Hermann	Les Pennes Mirabeau	Ancien	D	Appartement	T3	Maître DESTRE
M GOURDON - Mme LAJARA	Le Collet Redon II villa 16	Rousset	Neuf	C	Maison	T4	Maître SANTELLI
M Mme EUGENA	Rue Paul Arquier	Saint Cannat	Neuf	RT 2012	Maison	T3	Maître GRIMAL
M BONZOM - Mme GRASSI	Résidence Le Solea Avenue Marcel Pagnol	Vauvenargues	Neuf	RT 2012	Appartement	T3	Maitre CLAVEL
M AJOUÇ - Mme APRIN	Ancien chemin du Stade Résidence le Redon	Venelles	Ancien	D	Appartement	T3	Maître ANSELMO
M PADOVANI	Quartier des salins du Lion Route départementale 20	Vitrolles	Neuf	RT 2012	Appartement	T2	Maître COURANT
Mme COSTA - M SANCHEZ	Nouvelle Rive - Clos Salin Quartier du Lion RD 20	Vitrolles	Neuf	RT 2012	Appartement	T3	Maître COURANT

PRÊT BONIFIE : 9 dossiers

Nom Demandeur	Adresse du bien	Commune du bien	Logement	Etiquette	Type	Typologie
M VERDOUX Mme MEGE	Quartier Rempelin 75 rue Georges Duby Résidence Trilogie	Aix en Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T3
Mme GINESTAR	Résidence Le Cézanne Chemin des Aires	Gardanne	Neuf	C	Appartement	T3
M Mme MARTINEZ	Domaine d'Opale - Chemin de la Tuilerie	Les Pennes Mirabeau	Neuf	RT 2012	Maison	T4
M Mme PANTAR	Domaine d'Opale - Chemin de la Tuilerie	Les Pennes Mirabeau	Neuf	RT 2012	Appartement	T3
M DONNAT Mme RICARD	Les Pinchinades Chemin de l'Infernet	Les Pennes Mirabeau	Neuf	RT 2012	Appartement	T3

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_492-AI
Date de télétransmission :
08/12/2017

DISPOSITIF D'AIDE A L' ACCESSION
Aides proposées au Conseil de Territoire du Pays d'Aix
du 29 novembre 2017

M GUERRA	Vallon de l'Orge	Meyrargues	Neuf	RT 2012	Maison	T5
M PERISSEL Mme VALERIAN	Domaine de Garance lot MI 13 route de la Bastidonne	Pertuis	Neuf	RT 2012	Maison	T4
M Mme BOISSEAU	Résidence Coeur Village 391 avenue Charles de Gaulle	Simiane Collongue	Neuf	RT 2012	Maison	T4
M LANTELME Mme BRIATTE	109 chemin de la porte rouge lot 9	Trets	Neuf	RT 2012	Maison	T4

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_492-AI
Date de télétransmission :
08/12/2017

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Attribution de subventions nominatives dans le cadre de l'accession à coût maîtrisé

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	74
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	74
Majorité absolue	38
Pour	74
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **04 DEC. 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_492-AI
Date de télétransmission :
08/12/2017